

**CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR
OU DE PROFESSEUR DES ECOLES - MAITRE-FORMATEUR
(C.A.F.I.P.E.M.F.)**

Dossier d'inscription : à retourner dûment complété à la **DSDEN 24** le 30 juin 2021 au plus tard.

Par courrier ou dépôt :

**DSDEN – DRHVE – Gestion collective 1er degré –
20 rue Alfred de Musset, CS 10013, 24054 PERIGUEUX CEDEX**

I – ETAT CIVIL

NOM : **PRENOM** :
 Nom usuel : Né(e)le :
 à : Département : N° :
 Adresse :
 Ville : Code postal :
 Tel : Tel portable :
 Adresse @ :
 Adresse @ académique :

II – SITUATION PROFESSIONNELLE

CORPS : **DATE TITULARISATION** :
POSTE OCCUPÉ (Professeur des écoles, directeur, adjoint...)
 Ancienneté au 31/12/2022 (année d'organisation du concours) : (cf. I-Prof)
 Affectation actuelle : Ecole maternelle / Ecole élémentaire / Autre :
 Classe :
 Nom de l'école : Tel :
 Heure début cours : **Matin** : **Après-midi** :
 Adresse : Code postal :
 Ville : Circonscription :

III – FONCTIONS ET POSTES OCCUPÉS DEPUIS 4 ANS

Années scolaires	Établissement d'exercice
2020/2021	
2019/2020	
2018/2019	
2017/2018	

Candidat instituteur ou professeur des écoles :

Je soussigné(e)
(NOM suivi du PRENOM)

Sollicite mon inscription à l'examen du C.A.F.I.P.E.M.F.

Candidat directeur d'école déchargé de classe / Candidat exerçant à titre dérogatoire les fonctions de conseillers pédagogique :

Je soussigné(e).....
(NOM suivi du PRENOM)

Sollicite mon inscription à l'examen du C.A.F.I.P.E.M.F

Bénéficiaire d'un aménagement de l'épreuve 1

**Candidat admissible à une session précédente et ne présentant que l'épreuve 2
(Hors candidat admissible à la session 2020-21):**

Je soussigné(e)
(NOM suivi du PRENOM)

Sollicite mon inscription à l'examen du C.A.F.I.P.E.M.F

Année d'obtention de l'admissibilité :

Candidat admissible à la session 2020-21

Je soussigné(e)
(NOM suivi du PRENOM)

Sollicite mon inscription à l'admission du C.A.F.I.P.E.M.F (selon les dispositions de l'arrêté du 20 juillet 2015)

Candidats déclarés admissibles avant la session 2020-21 :

**Les candidats ayant été déclarés admissibles au C.A.F.I.P.E.M.F. avant l'entrée en vigueur de l'arrêté du 4 mai 2021 et qui bénéficiaient d'une dispense d'admissibilité pour deux nouvelles sessions sont dispensés de la première épreuve pour deux nouvelles sessions sur une période de quatre années après la fin de la session où ils ont été déclarés admissibles, y compris en cas de changement d'académie.*

Candidats déclarés admissibles à la session 2020-21 :

Les dispositions de l'arrêté du 20 juillet 2015 restent applicables jusqu'au 31 aout 2022.

**Les candidats déclarés admissibles à l'issue des sessions 2020-2021 sont dispensés à compter du 1^{er} septembre 2022 de la première épreuve du certificat pour deux nouvelles sessions sur une période de quatre années, y compris en cas de changement d'académie.*

J'atteste sur l'honneur : (1)

Ne jamais avoir été admissible à l'examen du C.A.F.I.P.E.M.F.	Avoir été admissible à la session ouverte au titre de l'année <input type="checkbox"/> Généraliste <input type="checkbox"/> Spécialisé :	Avoir été admis(e) à l'examen C.A.F.I.P.E.M.F.
	1) Ne pas avoir subi les épreuves d'admission	Option : Session :
	2) Avoir subi les épreuves d'admission : Session : Session : Session :	
<i>Fait à</i> <i>Le</i> <i>Signature</i>		

(1) Rayer la ou les mention(s) inutile(s)

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER

Pour tous les candidats :

- Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité (ou autre titre d'identité)
- 1 timbre autocollant au tarif en vigueur.

Pour toute première inscription :

- Attestation de la tenue de la visite conseil / entretien de l'IEN (document annexe 2)

Cas particuliers :

- Attestation de réussite à l'admissibilité du C.A.F.I.P.E.M.F. (si obtenue à une session antérieure à 2021) pour **les candidats ne présentant que l'épreuve 2.**
- Document en **annexe 1** pour les candidats ayant déjà obtenu un CAFIPEMF et sollicitant une autre option.
- Attestation de réussite à l'admissibilité CAFIPEMF – session 2021 pour les candidats présentant l'admission (selon modalité de l'arrêté du 20 juillet 2015.)

Epreuve complémentaire facultative de spécialisation :

Les titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maîtres formateurs peuvent se présenter à l'épreuve complémentaire facultative de spécialisation après 3 années d'exercice en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ou de conseiller pédagogique, appréciées au 31 décembre de l'année d'inscription à cette épreuve complémentaire.

Je soussigné(e)
(NOM suivi du PRENOM)

Sollicite mon inscription à l'épreuve facultative de spécialisation

Année d'obtention du C.A.F.I.P.E.M.F. :

Spécialisation dans l'option suivante :

- Arts visuels*
- Education physique et sportive (EPS)*
- Education musicale*
- Enseignement en maternelle*
- Enseignement et numérique*
- Histoire-géographie-enseignement moral et civique*
- Langues et cultures régionales*
- Langues vivantes étrangères*
- Sciences et technologie*

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER

- Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité (ou autre titre d'identité)
- 1 timbre autocollant au tarif en vigueur.
- Attestation de réussite au C.A.F.I.P.E.M.F. pour les candidats présentant **l'épreuve facultative de spécialisation.**

TEXTES DE REFERENCE

- Arrêté du 04-5-2021 sur l'organisation du C.A.F.I.P.E.M.F.
- Circulaire n°2021 du 19 mai 2021 parue au bulletin officiel n°21 du 27 mai 2021

ANNEXE 2



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Dordogne

Division des Ressources Humaines et de la Vie de l'Élève

Gestion collective des enseignants du 1^{er} degré public

Mél : sylvie-danielle.payet@ac-bordeaux.fr

20 rue Alfred de Musset
CS 10013
24054 PERIGUEUX CEDEX

Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles (C.A.F.I.P.E.M.F.)

REF : Arrêté du 4 mai 2021 – article 2

Attestation

Je, soussigné(e) :

Inspecteur(trice) de la circonscription de :

Atteste avoir reçu ce jour en **entretien / Visite conseil ***

préalable à l'inscription au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur,

Mme/M :

**Rayer la mention inutile*

A

Le